



Cannabis au volant en permis probatoire

Par **nanou30**, le **07/12/2012 à 18:48**

Bonjour,

Mon fils a commis une infraction (en permis probatoire)cannabis et téléphone au volant.
taux après prise de sang 13.10 ng/ml
Que risque t-il ?

Merci par avance de votre réponse.
cordialement
nanou30

Par **Tisuisse**, le **07/12/2012 à 19:06**

Bonjour,

Conduite sous substances interdites : voir le post-it spécial "conduite sous alcool ou stupéfiants" Vous y apprendrez ce qu'il risque au maximum en sachant que pour une première condamnation, les maxi ne sont pas prononcés.

Usage d'un téléphone en main ce sera 3 points, et 3 points qui s'ajouteront au 6 points de la conduite sous stup. = 9 points mais comme ce sont 2 infractions simultanées, le total sera ramené à 8. J'espère qu'il a au moins 9 ou 10 points sur son permis parce que, si ce n'était pas le cas, il faudra prendre un avocat afin de faire trainer la procédure et espérer ainsi arriver à 9 ou 10 points pour qu'il puisse sauver son permis.

Je vous invite à lire aussi les autres post-it (et à les faire lire à votre fils, ça lui sera très utile) et vous apprendrez ainsi plein de trucs utiles.